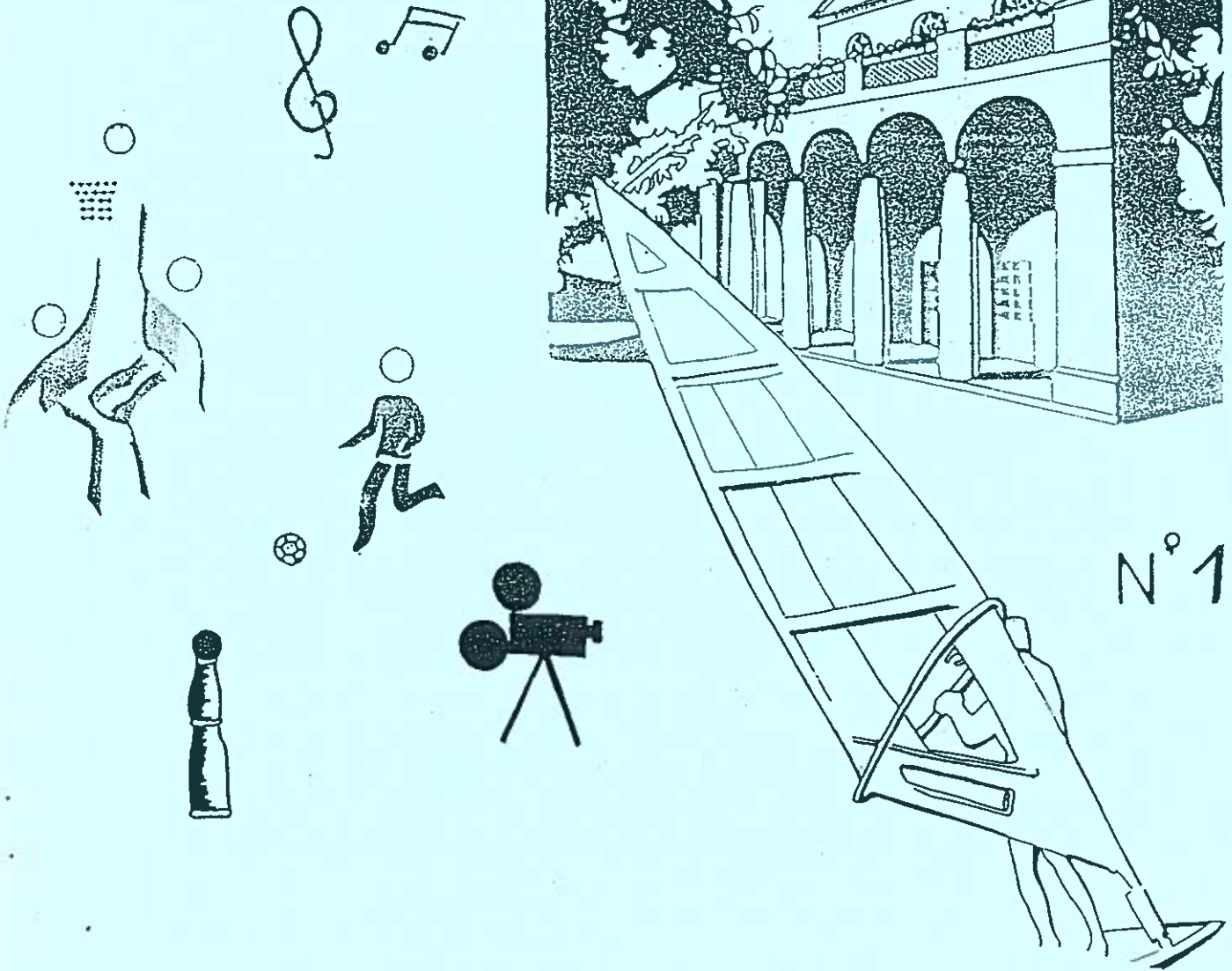


*GERS*  
*Au coeur de la Gascogne*

# CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL  
ET DE DETENTE



N° 14

**BULLETIN MUNICIPAL**  
**TRIMESTRIEL**



## **LE MOT DU MAIRE**

Amis Castérois,

La sortie de ce bulletin municipal coïncide avec le début d'une nouvelle saison thermale.

Les faibles possibilités financières d'un village de notre importance, la nécessité de gros investissements (forage) imposés à toutes les stations thermales par les organismes officiels afin d'obtenir une eau de qualité constante, protégée des pollutions de surface nous ont amenés à rechercher des partenaires financiers.

Ce partenariat prend la forme d'une S.E.M. (Société d'Economie Mixte) composée pour tiers de la commune, du département et du laboratoire SOLUDIA . Chaque part est de 1 500 000F. L'apport de la commune étant constitué par l'établissement thermal et le terrain de l'ancien camping. Des garanties vont bien entendu être demandées par la commune, en particulier en ce qui concerne l'avenir du personnel actuel, le maintien du cinéma et l'utilisation gratuite de l'eau thermale par les Castérois.

La commune garde la propriété de l'eau et la vend, probablement sous forme d'un forfait, pendant les premières années, à la S.E.M. Celle-ci joue un double rôle : d'une part amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation des forages, d'autre part investissements immobiliers tant au niveau thermal qu'industriel.

Les recettes venant de la location des différentes structures à des sociétés privées, dont SOLUDIA, permettront d'équilibrer le budget avec en particulier le remboursement des emprunts.

Le laboratoire SOLUDIA très intéressé par les caractéristiques des eaux thermales de CASTERA s'engage à implanter dans les deux ans une unité de fabrication de produits bucco-dentaires (dentifrices) et de mise en bouteilles de l'eau. Comme nous l'a indiqué Maître SUDRE, avocat de l'entreprise lors de la réunion publique du samedi 27 avril au cinéma des thermes, le nombre d'emplois resterait pour l'instant limité à 10 / 15 personnes.

En ce qui concerne les thermes, des discussions sont en cours en particulier avec la Compagnie Européenne des Bains.

Le montage de la S.E.M. est actuellement bien avancé et doit faire espérer une mise en place dans les prochaines semaines.

Je prendrai bien entendu avis auprès de juristes compétents avant de proposer les statuts définitifs au Conseil Municipal.

Comme je l'ai souvent dit et écrit, restons prudents et vigilants ! le développement doit se faire de manière harmonieuse et s'intégrer au village sans heurt et dans l'intérêt de tous les Castérois.

**Pierre ESPIET.**



## COMPTE-RENDU de la SEANCE DU 20 DECEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le vingt décembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTERA-VERDUZAN s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Ramounéda, Agras, Garcia, Mme Hygonnenq, MM. Nef, Lapeyre, Philip, Gauthier, Marès, Cominotti, Vervin, Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Bastita et Moure

### PRESENTATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

M.le Maire expose la finalité du budget supplémentaire qui sert à affiner les prévisions faites au budget primitif afin de s'approcher au plus près des dépenses réelles qui seront répertoriées dans le compte administratif.

#### -\* Budget communal

#### Fonctionnement :

Au niveau des dépenses quelques modifications sont apportées en plus ou en moins selon les chapitres :

- chapitre 61 : augmentation du fait de l'embauche de M. Gauvin pour remplacer M. Blanc (accident de travail)
- chapitre 64 : augmentation des charges au Syndicat de l'Auloue
- chapitre 65 : allocation supplémentaire au Club de Basket (dédommagement du manque à gagner au Tournoi des Thermes ) et au Cinéma afin de réduire le déficit.
- chapitre 66 : mise en place de la modification et de la révision du P.O.S (récupération sur frais de PTT) - M. Vervin précise que la facture téléphone est trop élevée. Des dispositions ont été déjà prises.
  - Indemnités du Maire et des Adjointes en hausse

- chapitre 83 : excédent de fonctionnement majoré de 50 900 F.

#### En recettes :

- chapitre 70 : baisse due au manque de consommateurs à la base de loisirs
- chapitre 73 : recouvrements de traitements dus aux maladies, maternité et accident
- chapitre 74 : dotation de solidarité rurale en hausse
- chapitre 75 : baisse due au versement direct de la taxe d'électricité au Syndicat d'Electrification (la commune ne perçoit pas cette somme).

#### Investissement :

. seule une baisse de recettes est enregistrée sur le fonds de compensation de la TVA (la TVA ne peut être récupérée sur le montant de l'achat du terrain dit du Casino).

L'excédent d'investissement est donc de 22 668 F.pour les opérations non affectées.

. Dans le programme "salle de sports" il y a une dépense supplémentaire de 102 895,00F. équilibrée par un emprunt de la même somme, soit un total de 447 100,00 F + 102 895,00F. = 549 995,00 F.

. Pour un équilibre comptable une somme est prévue dans le programme des travaux de bâtiments.

Vote : 8 pour - 7 contre

- \* Budget Service des Eaux - Assainissement

Il y a simplement une décision modificative avec un déplacement d'une somme de 8 500 F. des chapitres 60-61 au chapitre 63.

Vote : 8 pour - 7 contre

- \* Budget des Thermes

Décision modificative avec déplacement d'une somme de 3 257 F. du chapitre 61 aux chapitres 83 - 115 - 060

Vote : 8 pour - 7 contre

- \* Budget Centre Communal d'Action Sociale : modification de 62 F. (Adopté à l'unanimité).

MODIFICATIONS EVENTUELLES DES TARIFS :

\* eau : augmentation de 3 % - soit 5,15 F. le m<sup>3</sup> au lieu de 5 F.  
3,20 F. le m<sup>3</sup> au lieu de 3,10 F. - au-delà de 60 m<sup>3</sup>  
2,06 F le m<sup>3</sup> (assainissement) au lieu de 2 F.

Abonnements compteur et réseau assainissement inchangés

Vote : 8 pour - 7 contre

\* cantine : prix inchangés

Vote : accord à l'unanimité

SERVICE DES EAUX

La perception demande que le demi-salaire prévu pour le service des eaux soit réparti en un quota d'heures entre chacun des employés s'occupant de l'eau.

Délibération prise à l'unanimité

REVISION DU P.O.S

- mise en place de la commission chargée de la révision :
  - MM Espiet, Maire - Bastita, Ramounéda et Agras, adjoints
  - MM Marès et Mlle Lapeyre Conseillers  
(possibilité de choisir un suppléant)

- réunion de prise de contact : le 24 janvier 1996

TRACTO-PELLE

M. Soubaigné vendant son tracto-pelle, la commission matériel ira examiner l'engin.

## VOIRIE

M. Jacques Lapeyre fait état de la dépense occasionnée par l'éventuelle acquisition des panneaux de signalisation pour le carrefour de la Salle de sports : montant 6 400 F.  
Demande de subvention départementale - accord à l'unanimité.

## LETTRE D'UN SYNDICAT ENSEIGNANT - SNUIPP

Elle fait état de la menace du service public dans la mesure où des postes maintenus en milieu rural vont être supprimés à la rentrée. Il est demandé au conseil municipal de signer la pétition. Chaque conseiller passera, s'il le désire, signer cette lettre au secrétariat.

## INFORMATIONS

- \* La Poste : Etat des menaces pesant sur la poste (déplacement du centre de distribution de Castéra)
- \* Un T.I.G (travaux d'intérêt général) travaillera à la commune en janvier pour 5 semaines
- \* Il est précisé que les C.E.S (contrat emploi solidarité) sont proposés par l'association FAIRE et que la commune n'est que l'organisme d'accueil.

## LETTRE STAGIAIRES CHANTIER ECOLE

Les stagiaires ayant effectué les travaux de remise en état du clocher du vieux Castéra remercient la municipalité pour l'hébergement.  
M. le maire regrette que la date choisie pour la remise des travaux n'a pas été concertée.

## DIVERS

- \* M. Philip déplore qu'il n'existe pas un double du dossier d'agrément ORL afin de réitérer la demande.
- \* Il signale par ailleurs que M. Lascombes a obtenu une subvention pour l'étude des eaux thermales (70 000 F. sur les 140 000 F.; montant de l'étude).
- \* Signatures des procès verbaux en retard
- \* Une solution de stockage et de tri au dépôt de Catreille est proposée par M. Cominotti : utiliser des bennes pour chaque sorte de déchets (ferraille - plastique).  
L'étude de ce dossier sera reprise par une commission intercommunale.

## COMPTE-RENDU de la SEANCE DU 27 FEVRIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt sept février à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTERA-VERDUZAN s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Mme Hygonnenq, MM. Nef, Lapeyre, Marès, Moure, Gauthier, Philip et Vervin

Absents excusés ayant donné procuration : Mlle Lapeyre et M. Garcia

Absent : M. Cominotti

### RESEAU D'EAU POTABLE

• Monsieur le Maire précise, tout d'abord, que ces problèmes de cassures de conduites sur le réseau d'eau potable ne provient pas d'un dysfonctionnement mais de phénomènes extérieurs à savoir des mouvements de terrain. Il informe qu'une réunion extraordinaire regroupant les services de la D.D.A.F., la D.D.E., la Sous-Préfecture et la Mairie visera à mettre en place les dispositions pour rétablir dans les meilleurs délais le service de l'eau et pour prévoir un plan de financement où la D.G.E. (dotation globale d'équipement) pourra être associée à la subvention départementale (réunion le 7 mars).

Une délibération va être prise pour le choix de l'entreprise. M. Philip précise que la participation du département autour de 30 % sera versée rapidement ce qui permettra de régler un acompte à l'entreprise.

• Monsieur Espiau, représentant la D.D.A.F., mentionne à son tour que cette succession d'avaries est due à un phénomène exceptionnel car il n'a pas décelé de surpression notoire sur le réseau. Il note cependant une certaine vétusté des canalisations. L'alternance de périodes sèches et fortement humides a sûrement provoqué des mouvements de sol, cause certaine des ruptures.

M. Espiau fait part du montant estimé des travaux par ses services. Il est de 410 000 F. HT.

La D.D.A.F. sera maître d'œuvre dans la réalisation.

Il précise :

- ☞ la répartition des financements : - Conseil Général : 30 %
- aide exceptionnelle DGE : 30 à 40 %
- Agence de l'Eau

Dans le cas où la subvention DGE serait nulle, le coût du m<sup>3</sup> serait augmenté au maximum de 0,60 F.

☞ le périmètre des travaux immédiats : 2 côtés avenue des Thermes jusqu'à la Mairie - place de l'Ancien Foirail - 645 m de canalisations à changer (PVC - 12 bars mini.)

☞ deux entreprises proposent un devis pour le même descriptif :

- SOTRASO : 352 000 F.
- DUFFILLOL : 340 000 F.

Ces prévisions sont estimées correctes par la D.D.A.F.

Durée prévue pour les travaux : 3/4 semaines

M. le Maire propose que l'entreprise Duffillol soit choisie.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Il est demandé en outre que les arbres bordant l'avenue des Thermes soient respectés (dans la mesure du possible) et qu'aucune déviation de route ne soit mise en place, la circulation alternée possible (problème des commerçants).

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents administratifs concernant cette opération.

Accord à l'unanimité



M. Moure évoque le problème de la mise en place d'une citerne d'eau potable. Deux robinets ont déjà été installés place du Foirail et avenue des Thermes.

Il fait état également de primes éventuelles versées aux employés municipaux suite aux débordements d'horaires pour les réparations de la première semaine. M. le Maire répond que les employés auront des récupérations, formule préférée aux indemnisations par les intéressés.

Est soulevé le problème de l'extension du syndicat de l'eau à un échelle cantonale ; toute discussion est possible.

Il y a lieu de faire une étude du coût des canalisations anciennes en fibrociment qui sont à remplacer.

#### **DOSSIER P.O.S.**

La commission du P.O.S composée de multiples organismes (D.D.E., D.D.A.F., D.D.A.S.S., E.D.F., Préfecture, Conseil Général, représentants de la commune etc...) s'est mise en place le 24 janvier 1996.

Ont été évoqués :

✓ les problèmes de l'installation d'une éventuelle zone artisanale (après le pont de Roumette à gauche en direction de Condom)

- réseaux d'assainissement, d'EDF

- protection de la vue depuis la RD 930 avec plantation d'une zone arborée le long de celle-ci.

✓ la transformation d'une zone ND (innondable) en zone NDI (possibilité de constructions à caractère non habitable).

- ceci permettra la construction de tribunes et douches du terrain de football se trouvant dans cette zone.

- il faudra définir plus précisément les autres zones classées éventuellement en zone Ndl.

Il est demandé par la minorité un conseiller de plus pour assister aux réunions du P.O.S. (M. Philip représentant le Conseil Général). La prochaine réunion est fixée au 13 mars.

Accord du Conseil Municipal.

#### **SERVICE INCENDIE**

M. le Maire précise que les interventions des pompiers faites sur le territoire communal sont payées par la commune. Hors de celui-ci, c'est le département qui finance.

Le département souhaiterait regrouper les dépenses, se faisant rembourser par la suite.

Le service incendie va donc acquérir une certaine autonomie dans le cadre de la décentralisation (décision nationale).

Démarche non obligatoire présentant une simplification notable.

Accord à l'unanimité.

#### **CAUTION SOCIETE HIPPIQUE**

La commune garantit les emprunts contractés par la société hippique.

Un de ces emprunts s'achevant cette année, la société hippique demande le renouvellement de la caution pour un nouvel emprunt de 300 000 F.

Les sociétés hippiques (après renseignements pris par M. le Maire) ne sont pas considérées comme sociétés sportives et peuvent donc recevoir caution de la municipalité.

D'autre part, elles doivent fournir un compte financier de leurs activités tous les ans, celui-ci étant vérifié par la Trésorerie Générale.

Accord à l'unanimité.

#### **DEVIS SERVICE DES EAUX - STATION DE POMPAGE DE COULON**

Un tuyau extérieur est détérioré et nécessite son déplacement à l'intérieur, ceci présentant un caractère d'urgence. L'entreprise Santin qui gère la maintenance a établi un devis de 6 500 F. TTC.

Le service minitel prêté à titre démonstratif par cette même entreprise arrive à expiration. Il sert à connaître immédiatement le mauvais fonctionnement du réseau d'eau potable, il est devenu d'une grande utilité.

Il s'agit de savoir si la Municipalité désire acquérir ce service dont les montants sont :

- gestion de 1 château d'eau : 29 000 F. HT
- gestion de 2 châteaux d'eau : 47 000 F. HT

Report de cette décision . Il faut demander un devis supplémentaire à une autre entreprise.

#### **ORDURES MENAGERES**

Le nombre de passages du SICTOM sur les points suivants (Pouchon - Lacoste - Route de St-Puy (2) et Delor va être augmenté :

- ☞ 2 passages en hiver
- ☞ 3 ramassages en été (sans augmentation de prix).

Toutefois le SICTOM recommande l'achat de 4 conteneurs collectifs supplémentaires (1 200 F. chacun). Ils sont commandés.

Il est envisagé que chaque maison " possède " un conteneur particulier (90 litres).

- option location : 50 F. / an / habitant (jugé onéreux pour une famille)
- option achat : participation des familles pour moitié (environ 200 F.)

#### **LETRE DE LA FEDERATION DES MAIRES RURAUX**

La suppression de la franchise postale a été estimée environ à 10 F./ an / habitant.

Or, la compensation de l'Etat ne serait que de 1,70 F./ an / habitant. Il y a donc un surcoût énorme dans le fonctionnement.

Une demande de compensation conséquente est donc proposée.

Accord à l'unanimité.

#### **MATERIEL**

Le tracteur et la débroussailleuse étant particulièrement usagés, il serait utile de procéder à leur remplacement.

Deux garages ont été consultés :

- 1 - reprise de l'ancien matériel : 11 000 F. TTC
  - tracteur occasion : 97 000 F. HT
  - débroussailleuse neuve : 82 000 F. HT
- 2 - reprise de l'ancien matériel : 10 000 F. TTC
  - tracteur occasion : 100 000 F. HT
  - débroussailleuse neuve : 70 000 F. HT

Un troisième garage a été rejeté d'office, les prix dépassant largement ceux qui ont été énoncés.

Le principe d'un achat groupé avec d'autres communes est évoqué. M. le Maire signale qu'aucune commune contactée alentour n'est intéressée.

La commission est chargée de négocier cet achat.

### INFORMATION

Suite à la réunion des différentes municipalité concernant une éventuelle gestion de la décharge de Catreille (commune d'Ayguetinte), M. le Maire précise qu'une seule commune a donné une réponse négative (Larroque Saint-Sermin) les autres n'ayant pas répondu.

Une prochaine réunion sera provoquée.

Au niveau de l'enlèvement des monstres, il n'y aura plus d'enlèvement semestriel : il suffira de prévenir ... pour avoir un retrait rapide et gratuit.

### PROJET DE LOTISSEMENT

Sur un terrain appartenant à la commune et situé rue de Verduzan, à proximité de l'ancienne voie ferrée (parcelles AW 42, 45, 46 et 339) d'une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup>, il est projeté d'établir un lotissement avec 6 lots d'une superficie moyenne de 1 100 m<sup>2</sup> environ. Le bénéfice de la vente pourra servir ainsi à financer la viabilisation du lotissement programmé, réalisation intéressant le Toit Familial de Gascogne, situé à proximité sur un autre terrain communal.

### TERRAIN DE FOOTBALL

Il a été établi un devis pour la construction des tribunes et des vestiaires.

Montant : 188 821 F.H.T.

Il est proposé de financer ces travaux pour un montant de 100 000 F (comme prévu initialement), le reste l'année suivante.

Accord à l'unanimité.

Il est fait part d'une demande signée par le club de football pour une rénovation de la pelouse, la surface du sol étant trop bosselée.

- les travaux de réfection seront entrepris (gazon)
- l'arrosage devient indispensable l'été, mais problème de matériel ?

MM. Bastita et Cominotti sont chargés de l'exécution de ces tâches.

### CONTRAT DE TERROIR

M. le Maire annonce le projet sur l'évolution des Thermes :

- mise en place d'une S.E.M. (Société d'Economie Mixte) qui comprendrait :
  - ☞ la commune qui apporterait le bâtiment de l'Etablissement Thermal
  - ☞ le département et la Société SOLUDIA apportant les fonds.

Elle aurait pour mission d'effectuer un nouveau forage pour améliorer la qualité des eaux (grande profondeur).

L'eau serait vendue d'une part à la Société SOLUDIA et d'autre part à une Société Thermale qui l'exploiterait pour le Thermalisme et la Remise en Forme. Cette société engagerait de gros investissements pour la transformation et l'agrandissement des Thermes.

• la commune a toutefois fixé deux clauses de sauvegarde dans le cas où le projet n'aboutirait pas :

- ☞ elle resterait propriétaire des eaux
- ☞ dans la mesure où les travaux prévus ne seraient pas effectués dans un délai à fixer, le bâtiment retournerait à la commune.

M. Philip souligne l'urgence pour faire aboutir les négociations et notamment la création de la S.E.M., de même la Société Thermale souhaiterait fonctionner pour mai 1997.

Toutefois, le dossier remis en forme (dans la structure actuelle) est maintenu.

## **EAU POTABLE**

Notre réseau d'eau potable a subi voici quelques semaines une succession invraisemblable de pannes (plus de 20 au total en 1 semaine). Le service technique de la commune assura fort bien les réparations mais une enquête de la DDAF décela en le notifiant dans son rapport qu'un mouvement anormal des couches souterraines avait été la cause des cassures en série (alternance de périodes sèches et pluvieuses).

Devant le caractère exceptionnel de la situation, une réunion fut provoquée entre les services de la DDAF, de la DDE, la Sous-Préfecture et la Mairie. Il fut décidé de procéder au changement des canalisations de la rue principale et une entreprise (Duffillol) fut choisie.

Le montant des travaux a été estimé environ à 518 000 F TTC. Le surcoût s'explique par un changement du réducteur général de pression et la mise en place d'une nouvelle borne incendie.

Réducteur général de pression : afin d'établir une sécurité sur le réseau général (pression fixée à 5,5 kg/cm<sup>2</sup> maxi) il a été installé en amont du village sur la canalisation principale. **Toutefois, il est fortement conseillé de faire installer des réducteurs individuels afin de protéger les appareils ménagers.**

Une étude sur le prix de l'eau a été faite en 1995 par le bassin Adour-Garonne

• 1 - Le prix moyen du m<sup>3</sup> a augmenté de 43 % entre 1991 à 1995 (toutes taxes confondues) (de 10,12 F. en 1991 à 14,48 F. En 1995)

• 2 - Il est à noter que les petites communes sont plus nombreuses à payer l'eau plus cher. (28 % paient le m<sup>3</sup> 18 F.)

De même l'étude sur Castéra-Verduzan apporte les renseignements suivants :

- consommation totale annuelle (95): 69 930 m<sup>3</sup> pour 437 abonnés
- moyenne annuelle / foyer : 160 m<sup>3</sup>
- prix moyen au m<sup>3</sup> : 8,80 F. Toutes taxes et abonnements

## **SICTOM**

Le nombre de passages du SICTOM sur les points suivants (Pouchon - Lacoste - Route de Saint-Puy (2) et Delor) va être augmenté.

- 2 passages en hiver (mardi et vendredi)
- 3 passages en été (lundi, mercredi et vendredi)

Ceci se fera sans augmentation de prix en notant toutefois que le coût réel pour la commune (environ 173 000 F. pour 1995) est loin d'être couvert par la redevance versée par les ménages castérois (75 000 F.).

D'autre part :

- 4 conteneurs collectifs ont été commandés et une étude pour l'obtention de conteneurs particuliers (village) est en cours.
- pour la collecte des monstres, il suffira de se renseigner auprès de la Mairie ; l'enlèvement sera gratuit et effectué dans des délais très brefs, et non plus 2 fois par an.

## LOTISSEMENTS

Le Toit Familial de Gascogne projette la réalisation, sur un terrain communal (Bissins), d'un lotissement de 9 maisons individuelles à usage locatif. Pour cela, il demande à la commune de prendre en charge le financement de toute la viabilisation et de tous les réseaux.

Aussi, afin d'alléger les dépenses, la commune se propose de mettre en vente des lots de terrain lui appartenant (rue de Verduzan, sous la voie ferrée) superficie approximative 7 600 m<sup>2</sup> divisée en 6 lots.

La viabilisation et les réseaux seront assurés par la commune.

## DECLARATION DES ARMES

En vertu du décret du 6 mai 1995, certaines armes sont soumises à autorisation ou à déclaration. Toute démarche devra être effectuée pour le 6 mai 1996. Il est donc urgent de se renseigner auprès de votre gendarmerie.

A titre d'exemple, les fusils de chasse juxtaposés et superposés sont libres, les fusils automatiques sont soumis à déclaration.

## P.O.S

Les réunions de la révision du P.O.S ont commencé (24 janvier - 13 mars). Ont surtout été évoqués :

- problème de l'installation d'une zone artisanale avec les réseaux et son intégration dans le cadre.
- transformation d'une zone ND (inondable) en zone NDL (possibilité de constructions à caractère non habitable)
- redéfinition des zones d'habitat.

Afin de mieux appréhender les appellations et les objectifs du P.O.S. la DDE nous a dressé une liste des différentes zones:

### Zones Urbaines :

- UA : Village ancien
- UB : Extension du village moins dense
- UC : Zone pavillonnaire

*Les constructions peuvent y être admises immédiatement.*

### Zones Naturelles :

- NA : Zones destinées à être urbanisées

*Les constructions doivent respecter les conditions d'équipement de la zone (assainissement, eau, voirie).*

La zone NAI est spécialisée dans l'accueil d'activités industrielles ou artisanales.

- NB : Zones comportant déjà des constructions, mais il n'est pas envisagé d'y renforcer les équipements existants.

*Les constructions n'y sont admises que si les réseaux sont suffisants.*

- NC : Zones de richesses naturelles

*Les activités agricoles sont les activités principales admises.*

- ND : Zones à protéger en raison de l'existence de risques ou de nuisances, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages.

*Peu de constructions y sont admises, sauf dans des secteurs limités (Ndl à usage de loisirs).*

Espaces boisés classés : Il s'agit de protections de bois, forêts ou arbres à conserver ou à créer. Dans ces espaces, les défrichements et occupations des sols compromettant le boisement sont interdits.

Emplacements réservés : Ces emplacements sont réservés à des voies ou ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vers définis dans le P.O.S.. Tout autre construction est interdite.

## CLUB BEAU SOLEIL

*Dates des sorties :*

• 13 / 14 mai	Futuroscope	2 jours:	850 F.
• 24 / 29 juin	Alsace - Forêt Noire		2 750 F.
• 11 juillet	Le Quercy	1 jour :	210 F.
• 5 septembre	Pays Basque	1 jour :	200 F.

Dans ces tarifs, n'est pas comprise la participation du club à ses adhérents ( 100 F. pour les voyages d'une à 2 journées, 50 F. par jour pour le voyage de 6 jours en Alsace).

Pour les personnes adhérentes ou non, faites votre demande "d'aide aux vacances" avant le 24 mai. auprès du Président. Cette aide est accordée par la CPAM (52 F/jour). Cette année la Mutualité Agricole ne prend pas en compte les voyages avec séjour à l'hôtel.

*Dates des lotos :*

- 22 juin et 10 août au parc Lannelongue à 21 heures.

Kermesse le 14 juillet avec le groupe folklorique landais "Roussignolet"

## MOTO-CLUB

L'association du Moto-Club Castérois créée le 31 mai 95 comprenant aujourd'hui 20 membres actifs et 40 membres bienfaiteurs est heureuse de participer pour la première fois au bulletin municipal.

Nous tenons, puisque l'occasion nous est offerte par le biais du bulletin à remercier tous nos élus pour leur sympathie et leur étroite collaboration témoignées lors de la fête locale. Nous tenons également à remercier tous les anciens combattants pour leur compréhension à notre égard. Nous n'avons en aucun cas, en empruntant leur lieu de recueillement, voulu être irrespectueux.

A présent, nous voudrions nous faire entendre et vous dire que, parmi les anciens se trouvent des motards et parmi les jeunes des futurs ... Alors n'hésitez pas à nous rejoindre ; nous pourrions projeter de futures aventures et échanger des anciens souvenirs.

## COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Début février la compagnie a vu son effectif s'agrandir avec l'arrivée de Jérôme BORIE. Egalement dotation d'un nouveau véhicule incendie de type Mercedes qui ne sera opérationnel que fin avril début mai, la cuve devant être remplacée.

## LES AMIS DU VIEUX CASTERA

Nouvelle Association - Ce site, l'une des "racines" de l'actuel Castéra-Verduzan mérite d'être mis en valeur. Cet ensemble bâti et boisé est particulièrement bien situé, proche de Castéra-Verduzan, station thermale, à la croisée des voies d'Auch à Condom et sur l'ancien tracé de la route allant de Vic-Fezensac à Fleurance, emprunté partiellement actuellement par le chemin de grande randonnée "Cœur de Gascogne". Il a donc un intérêt touristique, donc économique. En dehors des routes très fréquentées, il peut constituer un lieu de promenades tant dans le cadre des cures de remise en forme de l'établissement thermal que par des sentiers de découvertes des richesses de ce site, richesses tant architecturales, que végétales ou encore géologiques.

Avec le concours de tous ses propriétaires publics et privés, des moyens de cette mise en valeur doivent être recherchés. Dans cette perspective des personnes se sont constituées en association "les amis du vieux Castéra" le 20/02/96 - JO du 13/03/96 (art 2 : cette association a pour but la défense , la restauration, la mise en valeur de ce site)

- Président : Charles GAUTHIER
- Secrétaire : Marie-Agnès LAPEYRE
- Trésorier : Roger MAZA
- Membre : Philippe ALBERTEAU

## FOOTBALL - CLUB

Les footballeurs accèdent à la Promotion de 1ère Division.

Objectif respecté pour les séniors après leur victoire ce week-end 31 mars, face à Pavie 2 à 0. Ils accèdent donc sans trop de difficulté à la division supérieure. Félicitations à tous pour cette performance. Pour le titre de champion du Gers 2ème division il faudra attendre fin avril, début mai.

• Classement à une journée de la fin du championnat :

1. Castéra 37 pts-15 m ; 2. Riscle 30 pts-15 m ; 3. Aignan 27 pts-15 m ; 3. Auch 27 pts-15 m ; 5. Eauze 22 pts-15 m ; 6. Ste Christie 21 pts-16 m ; 8. Val d'Arros 11 pts-15 m ; 9. Larroque 10 pts-15 m ; 10. Pavie 9 pts-15 m.

• Classement des - 13 ans à 7 au 23/03 :

1. Vic-Fezensac 22 pts-10 m ; 2. Maevaa 2 18 pts-10 m ; 3. LVR 1 17 pts-10 m ; 4. Castéra 16 pts-10 m ; 5. Miélan 12 pts-10 m ; 6. R Bas Armagnac 2 pts 10 m .

les moins de 13 ans jouent jusqu'au 25/05/96.

Samedi 25 mai : Castéra / Nogaro 14 h 30

Au regard de ce classement ils peuvent jouer les 1er rôles. Cette équipe a énormément progressé. Encore un petit effort... Tournoi des jeunes prévu le 16/06/96 - Garçons et féminines. Les débutants et féminines continuent leur apprentissage tous les samedis à 14 h 00.

Merci à nos généreux donateurs d'un jeu de maillots : épicerie/alimentation Castéran, garage Gascogne-Auto (Berges-Lafitte). Une attention toute particulière pour les footballeurs de Castéra qui ne manqueront pas de les remercier à chaque occasion. Un geste fort apprécié des dirigeants et joueurs.

Merci également à tous les castérois qui soutiennent les sportifs et les jeunes tout au long de l'année.  
Inscriptions : Vervin Serge 62 68 10 21 et Estingoy Francis 62 68 12 09

## FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Le Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes travaille avec vigueur pour la préparation des animations pour cette saison 96. Beaucoup d'idées ont été lancées : sachons les mettre en pratique. Comme d'habitude, la fête du 14 juillet n'a pas été oubliée, et, un rallye est prévu le dimanche 21 juillet.

Pour l'organisation de la fête des 16,17,18 et 19 août, le Foyer des Jeunes a fait appel aux autres associations castéroises. Merci à celles qui ont répondu. Quant à la commission "Jeunes", elle s'occupera des jeux des enfants durant la fête.

### SECTION PETANQUE

Comme l'année précédente, la section pétanque, sous la responsabilité de Jean Claude Hygonnenq, a permis d'organiser des compétitions qui ont amené au village une moyenne de 108 joueurs par concours. La Pétanque compte aujourd'hui 40 licenciés. Il faut noter que les concours amicaux du vendredi soir, en alternance avec les concours de quilles, amènent dans le cadre du parc Lannelongue beaucoup de campeurs.

Dates des concours officiels 96 :

- Vendredi 26 juillet : 20 h 30      concours en tête à tête
- Samedi 31 août : 14 h 30      concours en triplettes
- Dimanche 6 octobre: 14 h 30      concours en doublettes

A l'issue de l'Assemblée Générale du 16/03/96 composition du nouveau bureau :

- Président : Jean-Claude HYGONNENQ
- Vice-Président : Jeannot GANTOIS
- Secrétaire : Jacqueline DE CAMPO
- Secrétaire Adjoint : Jean-Pierre DAVANT
- Trésorier : Claude LIARES
- Trésorier Adjoint : Eric MOTHE

### SECTION QUILLES

L'Assemblée Générale de la section quilles s'est tenue en présence d'une trentaine de licenciés. Le compte rendu moral et financier de l'année 95 a été fait : tout s'est bien passé. Nous comptons déjà cette année 40 licenciés qui, nous le souhaitons, animeront le village dès les beaux jours.

Le renouvellement du Bureau fait apparaître quelques changements :

- Président: Jean-Louis GABOULOFF
- Vice-Président : René FOCESATO
- Trésorier : Jean-Claude HYGONNENQ
- Trésorier adjoint : Humbert DE CAMPO
- Secrétaire : Jean-Marc DELOBELLE
- Secrétaire adjointe : Aline GABOULOFF

Quant au Conseil d'Administration, il compte 10 membres supplémentaires. A l'issue de cette Assemblée et dans une bonne ambiance, un pot de l'amitié était offert par le Foyer.

A noter : la Fédération a demandé d'avoir des arbitres officiels : c'est chose faite. Le 25 mars 96, trois membres du Bureau obtenaient leur diplôme. Pour les retardataires, il est encore possible de se procurer la licence 96. Pour cela s'adresser au Président au 62 68 11 04.



## MUSICOLI

Musicoli vient de renouveler son bureau, et ainsi de relancer ses activités. La nouvelle équipe tient à saluer ici le travail de ses prédécesseurs qui ont imaginé et donné un sens à notre association.

C'est non sans mal que les bonnes volontés se sont faites jour pour reprendre le flambeau. Musicoli réactivée se propose de poursuivre sa mission éducative auprès des enfants, en leur ouvrant une fenêtre sur l'art qui développera leur sensibilité et leur donnera le goût de la ténacité et du travail bien fait. L'association permet aujourd'hui à une trentaine d'enfants de suivre des cours de solfège et d'instruments avec deux professeurs : Sylvie Votano et Odile Dubarry, et ceci à des prix très attractifs.

D'autres projets ouverts à tous, adultes et enfants, qui désireraient s'initier à la musique ou au chant sont d'ores et déjà envisagés, nous en reparlerons prochainement.

Musicoli compte aussi prendre sa part dans la vie de la cité en participant à l'organisation de la Fête de la Musique (22 juin). D'autres manifestations sont envisageables, peut-être avec les associations qui le souhaiteraient, en faisant nôtre cette maxime gasconne : "Un pour tous, tous pour un".

Le nouveau bureau en place est composé comme suit :

- Président : Jean-François KNEPPER
- Secrétaire : Cheryl ADLER
- Trésorière : Annie BIROT

## L'ECHO DES SOURCES

Chers amis, permettez-nous de faire un peu d'histoire.

Décembre 93 : création de la chorale pour une participation au Téléthon. Qu'avons - nous fait depuis ?

94/95 : Hormis nos répétitions habituelles du mardi soir, notre assiduité aux répétitions ont permis de nous produire dans différents lieux : tout d'abord à Fleurance à la demande de nos aînés en décembre 93 ; Auch, soirée au profit de la lutte contre le cancer au printemps 94 ; Castéra, concert en l'église le 16.06.95.

Vous étiez près de 600 personnes venus nous encourager et satisfaire votre sensibilité musicale. Toutes nos prestations ont connu un réel succès. Cet encouragement que vous nous avez témoigné ce jour-là, a permis de prendre réellement conscience de la mesure de notre travail. C'est pourquoi tous, unanimement, d'un groupe informel, nous décidions de créer une association.

Composition du bureau :

- Présidente : Colette COMINOTTI
- Secrétaire : Bernadette VERVIN
- Trésorier : Patrice WOSNIAK

Membres actifs : Françoise PUCHEU, José RINALDI, Nicole LAFAILLE

A l'issue de l'Assemblée Générale du 21.10.95, de nouvelles perspectives d'évolution ainsi qu'un schéma de travail ont été élaborés. A savoir : continuation de chants polyphoniques (classiques, variétés, négro-spirituals) accompagnés par des musiciens de talent (piano, batterie, synthétiseur, flûte traversière). Toute cette harmonie sera orchestrée par le talent d'un technicien du son.

Actuellement, nous peaufinons le concert qui aura lieu le vendredi 31 mai 96, en l'église de Castéra-Verduzan, et à Condom le 28 juin à la Cathédrale St Pierre. Un stage de chant est prévu à Samatan début mai (le 3ème depuis la création de la chorale) pour parfaire nos prestations.

Nous sommes certains que ce rendez-vous du vendredi 31 mai en l'église de Castéra-Verduzan renouvellera ce lien si fort qui vibre entre vous et nous pour une heure trente de concert.

Un pot de l'amitié clôturera cette soirée musicale.

# Calendrier des Manifestations 1996

## MAI

Samedi 11 :	Audition des élèves de Musicoli	16 h Cinéma
Dimanche 12 :	Parcours du cœur	10 / 12 h
Vendredi 31 :	Concert vocal de l'Echos des Sources	21 h Eglise

## JUIN

Samedi 1 :	Théâtre "Jacques ou la Soumission"	21 h Mairie
Samedi 8 :	Théâtre "Jacques ou la Soumission"	21 h Mairie
Dimanche 9 :	Tournoi des jeunes du Football	toute la journée
Samedi 22 :	Repas des commerçants - Feu de la Saint-Jean - Fête de la Musique	21 h Mairie
	Jeu de société du Club Beau Soleil	21 h Mairie
Dimanche 23 :	Fête de l'école	
Dimanche 30 :	Concours de quilles	15 h Parc

## JUILLET

Vendredi 5 :	Concours de quilles	21 h Parc
Samedi 6 :	Repas du chevreuil	20 h 30
Dimanche 7 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
Lundi 8 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
Samedi 13 :	Repas et bal	21 h Parc
Dimanche 14 :	Kermesse des Aînés	15 h Parc
Vendredi 19 :	Concours de quilles	21 h Parc
Dimanche 21 :	Rallye touristique	
Lundi 22 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
Vendredi 26 :	Concours de pétanque	21 h Parc

## AOUT

Dimanche 4 :	Foire à la brocante	9 h / 19 h Halle et Place Mairie
Jeudi 8 au 16 :	Tournoi de tennis	
Vendredi 9 :	Concours de quilles	21 h Parc
Samedi 10 :	Jeu de société	21 h
Vendredi 16 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
	Repas de clôture du tennis	
Samedi 17 au 20	Fête locale	<i>Programme détaillé ultérieurement</i>
Samedi 17 :	Concours de quilles	15 h
	Tournoi de football séniors	toute la journée
Lundi 19 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
Mercredi 21 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
Vendredi 23 :	Concours de quilles	21 h Parc
Samedi 31 :	Concours de pétanque	14 h 30
Samedi 31 et Dimanche 1er septembre	Tournoi des Thermes Basket	

## OCTOBRE

Dimanche 6 :	Concours de pétanque	14 h 30 Parc
--------------	----------------------	--------------

## NOVEMBRE

Dimanche 17 :	Courses de chevaux	14 h 30 Baron
---------------	--------------------	---------------

## **RESULTATS du JEUX - CONCOURS**

### **ORGANISE PAR L'OFFICE DE TOURISME \***

- Castéra-Verduzan réunion des trois communes de Castera-Vivent, Verduzan et La Claverie, porte son nom depuis quelle année : **1820/1821**
- Un roi, deux marquis, se sont intéressés de très près à lui, citez un des trois personnages et de qui s'agit-il :
  - **LOUIS XV - MARQUIS DE MIRAN - MARQUIS DE PINS**
  - **ETABLISSEMENT THERMAL**
- Quand il est vert on y veille sur vous : - **DRAPEAU DU LAC**
- Né à Castéra en 1840 (mort en 1911), a travaillé au côté de Pasteur :
  - **Marc Odilon LANNELONGUE**
- Sur cette borne est gravé l'emblème des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem :
  - quel est cet emblème : - **LA CROIX DE MALTE**
  - où se trouve la borne : - **DANS LE PARC DE L'ETABLISSEMENT THERMAL**
- Bourvil a vanté ses mérites : - **L'EAU FERRUGINEUSE**
- Vicomtesse, après neuf ans de veuvage, elle épouse celui qui devint Sénateur du Gers à la fin de sa vie. Il s'agit de : - **MARIE CIBIEL, VICOMTESSE DE REMUSAT**
- Quelles sont les trois indications des cures thermales dispensées à Castéra :
  - **AFFECTIONS DES MUQUEUSES BUCCO-LINGUALES (AMB)**
  - **APPAREIL DIGESTIF ET MALADIES METABOLIQUES (AD)**
  - **ORL**
- A sept reprises on peut y parier : - **HIPPODROME DE BARON**
- A "l'Auberge de Verduzan" sous la Révolution, on y a joué clandestinement au trente-quarante et au vingt et un. Où est cette maison : - **MAISON CRIDEL - PLACE DU FOIRAIL**
- Ils sont 200 filles et garçons à y faire des pieds et des mains :
  - **FOOTBALL CLUB**
  - **BASKET CLUB**
- Rouge ou Jaune ils vous invitent à une marche au vert :
  - **LES SENTIERS DE RANDONNEE**
- Dans ce village des plus pittoresques, son championnat du monde vous met sur les genoux :
  - **TUTEURS DE GRILLONS A LAVARDENS**
- 7 petites sur la carte du Gers, qui ont chacune un nom :
  - **ARMAGNAC**
  - **ASTARAC**
  - **AUCH**
  - **COTEAUX DU GERS**
  - **LOMAGNE**
  - **RIVIERE BASSE**
  - **TENAREZE**
- Ce marquis fut vers les années 1800 le premier distillateur expérimenté du Gers :
  - **LE MARQUIS DE BONAS, Antoine de MELET**
- Dans cette ville, cinquante jours après Pâques, on y manie la cape : -
  - **VIC-FEZENSAC**
- Appelé aussi "Chemin de César" le dicton disait qu'il permettait d'aller des Pyrénées jusqu'à Bordeaux sans passer pont, ni prendre bateau : je suis : - **LA TENAREZE**

- Bâties vers la fin du 13ème siècle, constituées de lotissements réguliers, de rues se coupant à angles droit, elles sont une trentaine dans le Gers, dont certaines portent le nom de villes étrangères  
- **LES BASTIDES**
- Autour de Saint-Pierre une fois l'an, on fait la fête, quelle est cette manifestation :  
- **LES BANDAS DE CONDOM**
- Elle abrite une exposition permanente sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Gascogne : - **L'ABBAYE CISTERCIENNE DE FLARAN**
- Issu d'une branche de la famille d'Artagnan, Cadet de Gascogne, ce grand guerrier devenu homme de lettres à la fin de sa vie a donné son nom à un célèbre château :  
- **BLAISE DE MONLUC**
- Un décret de 1909 délimite trois régions de production de l'eau de vie d'Armagnac, déterminés par leur terroir :  
- **BAS ARMAGNAC**  
- **ARMAGNAC TENAREZE**  
- **HAUT ARMAGNAC**
- J'étais la soupe quotidienne du paysan Gascon : - **LA GARBURE**
- Citez trois cépages servant à la fabrication des vins "Côtes de Gascogne"  
- **ROUGE : TANNAT, CABERNET, GAMAY, MERLOT, FER**  
- **BLANC : L'UGNI BLANC, COLOMBARD, GROS MANSENG, FOLLE BLANCHE**
- Lors du vieillissement de l'Armagnac l'évaporation d'une partie de l'eau de vie (2 à 4 %) porte un nom, lequel : - **LA PART DES ANGES**

.....

**Les gagnants du concours sont :**

Remise en Forme de 5 jours :	Carmen Gay
Remise en Forme 1 jour :	Josée Rinaldi et Alain Capot
Carte d'abonnement au cinéma :	Denise Soubiran et Sandra Abadie
Carte d'entrée au lac :	Corinne Charles
Livre sur la gastronomie :	Frédéric Estingoy
Opuscules sur l'Armagnac :	Robert Philip
Livre sur la cuisine :	Florent Cugini
Opuscule sur le Gers :	Sébastien Estingoy

Bravo à tous !

## L'OFFICE DE TOURISME \*

L'Office de Tourisme a tenu son Assemblée Générale le mercredi 3 avril en présence de M. Estève, Président de l'Union Départementale des OT/SI et M. Bentegeac Directeur du CDT. Auparavant le Conseil d'Administration était réuni pour examiner les nouveaux statuts types (ceux en cours dataient de 1965 et étaient ceux d'un Syndicat d'Initiative) et fixer les cotisations 96.

Le Président, Bernard Ramounéda donne lecture du bilan de l'année 95 :

- l'OT est installé dans le hall des Thermes pour la deuxième année, deux permanents à mi-temps et une hôtesse en Contrat Emploi Solidarité ont été présents de mai à novembre assurant l'accueil et l'information des touristes et des curistes.
- l'OT est partenaire de nombreuses associations locales en assurant une grande partie de leur secrétariat : Foyer des jeunes, Commerçants, Pompiers, Basket,...); en mettant le personnel à disposition (cinéma).
- en collaboration avec le Syndicat d'Initiative de Lavardens/Jégun, conception du dépliant commun aux trois villages. L'OT a réalisé la maquette.
- organisation de l'exposition en juillet et août au Pavillon, accueillant des artistes en situation difficile.

### **COTISATIONS 1996:**

Le montant (minimum) des cartes de membres pour l'année 96 est fixé à 30 F.

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

